

RAPPORT N° 96/8-66
au Conseil Municipal

OBJET

ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMUNE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHD FELIX GUYON

Par Délibération n° 96/1-19 du 1er mars 1996, le Conseil Municipal a élu en son sein un Délégué de la Commune (en la personne de Monsieur Paul HOARAU) au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Par courrier du 18 novembre 1996, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales/ Direction Départementale de la Sécurité Sociale m'informe de la recomposition de cette instance suite à la réforme de l'hospitalisation publique et privée.

Il convient, en conséquence, de procéder à nouveau à l'élection du représentant de notre assemblée au Conseil d'Administration du CHD Félix Guyon.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-66
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMUNE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHD FELIX GUYON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière (Article 714-2 du Code de la Santé Publique) ;

Vu le Décret n° 92-371 du 1er avril 1992 relatif aux conseils d'administration des établissements publics de santé ;

Vu l'Ordonnance n° 96-436 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-66 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
au scrutin secret

Elit Paul HOARAU pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Les résultats du scrutin se sont établis comme suit :

- Bulletins collectés	42
- Bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages exprimés/ obtenus	42

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

